



Service de Médiation
pour Le Consommateur

CONFÉRENCE RÈGLEMENT (EXTRA)JUDICIAIRE DES LITIGES : CONCILIER OU JUGER ?

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

09h00 Réception

09h30 Accueil

Cynthia Van der Linden, présidente du SMC

09h35 Le règlement alternatif des litiges dans les grands secteurs économiques : Etat des lieux en Belgique.

David Wiame, vice-président du SMC

09h55 L'ADR en Belgique réglementé par le Code judiciaire : une panoplie de possibilités

Barbara Gayse, Chef de service Commission Fédérale de Médiation

10h15 Best Practice: Un règlement des litiges approprié et proche du citoyen

Jorn Dangreau, Juge de paix Torhout

10h35 Best Practice: The ombudsman vs. the judge: a holistic approach?

Lewis Shand Smith, Ombudsman UK

10h55 Pause

11h15 Panel de discussion

Modérateur : Stefaan Voet (senior lecturer KU Leuven, lawyer, chairman of the monitoring committee of the Ombudsman for Trade, member of the Board of Directors of Ombudsfijn)

Panel: Evelien de Kezel (GEMME), Nathalie Uyttendaele (lecturer at ULB and ULg, lawyer and mediator), Marie-Anne Bastin (ombudsman de l'ordre des barreaux francophones et germanophone, avocate, médiatrice agréée et membre honoraire de la CFM, Administrateur de l'ASBL médiation et conciliation en droit social), Jean Cattaruzza (financial sector ombudsman at Ombudsfijn), Jorn Dangreau (judge at Justice of the Peace, Torhout)

12h30 Conclusion

12h45 Lunch

Quand ?

Mardi 15/10/2024

Où ?

Les Ateliers des Tanneurs
Rue des Tanneurs 58-62
1000 Bruxelles
Belgique

**L'inscription est gratuite
mais obligatoire**

ICI

Co-financée par la Commission Européenne



*La conférence dispose d'un système de traduction simultanée en anglais pour les francophones et les néerlandophones.